

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 2 - Vendredi 17 janvier 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 13 janvier 2014, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'ordonnance sur les tarifs d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire et enfantine de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1er mars 2014.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 17 janvier 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : FG Consulting Sàrl par M. Francis Gerz, rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville.

Projet : Création d'un appartement dans les combles, ouverture d'une porte-fenêtre et de deux nouvelles fenêtres et remplacement de deux fenêtres existantes en façade ouest, à la rue du Collège 23, sur la parcelle no 307, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 janvier 2014 au 10 février 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 janvier 2014

Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS A LA NEUVEVILLE

Depuis le 6 janvier 2014, il n'y a plus qu'un seul ramassage des déchets ménagers par semaine. Il est désormais effectué par camion **une seule fois par semaine, le mardi matin dès 6h30**. En contrepartie, les prestations de la nouvelle déchetterie ont été étendues.

Le ramassage des déchets verts reste inchangé pour 2014.

NOUVEAUX HORAIRES A LA DECHETTERIE

La nouvelle déchetterie offre la possibilité d'y **déposer directement les sacs rouges tous les jours de la semaine**. Son exploitation est assurée par une entreprise privée. Le personnel de la déchetterie informe volontiers sur le tri des déchets et sur le fonctionnement des installations. Des chariots sont à disposition pour transporter le matériel.

Le nouveau concept donne la possibilité de déposer un plus grand nombre de matériaux qu'auparavant. Dès lors, **seules 4 collectes par année spécifiques pour les objets encombrants** seront encore nécessaires. Elles auront lieu le dernier mercredi des mois de février, mai, août et novembre 2014.

Dès l'instant qu'il est possible d'amener des sacs rouges à la déchetterie six jours sur sept, des contrôles réguliers sont effectués si des sacs sont déposés à l'extérieur des immeubles en dehors du jour et des heures de ramassage.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été modifiés et élargis. Elle est ainsi ouverte 34 heures par semaine, comme suit :

<i>lundi au vendredi</i>	9h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00
<i>samedi</i>	8h00 à 12h00

Le matériel suivant peut, entre autres, être déposé gratuitement :

- Papier
- Carton
- Verre
- PET
- Ferraille
- Aluminium
- Déchets verts
- Poubelles dans les sacs officiels
- Matériel électronique
- Capsules à café
- Etc.

Le matériel suivant peut être déposé contre paiement :

- Bois CHF 0.20 / kg
- Déchets inertes CHF 0.10 / kg
- Déchets encombrants CHF 0.50 / kg
- Poubelles (sans sac officiel) CHF 0.50 / kg

La Neuveville, janvier 2014
CONSEIL MUNICIPAL

SOUPER DE NOËL DES PERSONNES SEULES

Mardi 24 décembre 2013

C'est avec beaucoup de reconnaissance que
l'Exécutif communal dit un immense

M E R C I

à tous les bénévoles et les commerçants suivants :

Auberson & Fils, La Neuveville
Boissons Girard, Le Landeron
Boucherie Junod, La Neuveville
Boulangerie Agazzi, La Neuveville
Boulangerie des Pavés, chez Flurim, La Neuveville
Contex SA, Schattdorf
Cour de Berne, La Neuveville
Denner Satellite, La Neuveville
Département des sports et loisirs, La Neuveville
Domaine de la ville de Berne, La Neuveville

Lion's Club, La Neuveville
Migros, La Neuveville
Restaurant au Banneret, La Neuveville
Restaurant du Marché, La Neuveville
Restaurant Le Milord, La Neuveville
Restaurant Le Mistral, La Neuveville

pour leur générosité. Sans eux, cette jolie fête n'aurait pas pu avoir lieu.

Bon nombre de personnes ont été accueillies par la mélodieuse voix de Djamilia accompagnée à la guitare par son papa M. Roberto Monti. Cette belle soirée a encore été animée par un loto et chaque participant est rentré chez lui avec un petit cadeau.

Merci à tous !

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Le maire
Roland Matti

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JANVIER
Lundi 20
Samedi 25

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

FSG - NODS

La société de gym de Nods a le regret de vous informer, qu'exceptionnellement cette année, les soirées théâtrales du mois de janvier ont été annulées.

Pour le comité FSG - Nods
Gladys Bourquin

**DÉCHETTERIE
BENNE POUR VERRE CASSÉ**

Une caisse cadenassée de dimension 110 X 72 cm est à votre disposition à la déchetterie pour le verre cassé ou qui ne peut pas être mis dans les bennes à verre. La clé doit être demandée au surveillant de la déchetterie.

Il est indispensable que le verre puisse être mis dans la caisse. En cas de verre hors dimension, prière de le casser en morceau.

Tout autre déchet que le verre est interdit.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Denis Sunier, Route de Chasseral 24, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürchersstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Construction d'une écurie/hangar et pose d'un silo. Façades béton/bois ; Toit à 2 pans 30 °, Eternit de couleur brune, sur RF 3199 du ban de Nods, Route de Chasseral 24, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

« L'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr) et l'article 25,2 e al. Lettre b de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS) ainsi qu'aux 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LNP) sont applicables ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparté (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.01.14

Administration communale

PARCELLE COMMUNALE À LOUER

Nous vous informons que la parcelle suivante est mise en location :

Le Marais parcelle N° 3049/23
d'une contenance de 5000 m²

Daniel Balmer se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 079 701 55 03.

Les agriculteurs intéressés voudront bien envoyer leur demande **par écrit jusqu'au 31 janvier 2014** à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Administration communale

**VOTATION POPULAIRE DU 9 FÉVRIER 2014
COMPOSITION DES BUREAUX****Bureau de vote :**

Présidence : Boillat Jean-Marie
Membres : Berberat Maxime
Besançon Ghislaine

**Bureau de
dépouillement :**

Présidence : Boillat Jean-Marie
Membres : Berberat Maxime
Besançon Ghislaine
Bollinger Tim
Blaser Svetlana

Membre suppléant : Bayard Jean-Luc

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

**ASSEMBLÉE COMMUNALE DU JEUDI 12
DÉCEMBRE 2013 A 20.00 H AU BATTOIR**
(suite de la FOD du 10 janvier 2014)

En sa qualité de Président, Willy Sunier remercie le Conseil communal pour son engagement pour la législature écoulée. Il adresse ensuite quelques mots de remerciements à Emile Gauchat en faisant une rapide rétrospective de son mandat. Durant toutes ces années, il y a eu de gros chantiers (plan de zone, maintien des infrastructures, reprise du télésiège... pour plus de 8 millions d'investissement et Emile Gauchat a toujours fait partie du noyau fort. Aujourd'hui Nods profite des retombées de tout cela. Emile Gauchat a toujours su travailler en bonne intelligence et garder les amitiés malgré les divergences de vue. Les termes honnêteté, confiance, intuition, tolérance, pas rancunier sont utilisés pour qualifier Emile Gauchat. Willy Sunier lui adresse ses vœux de santé, bonheur et succès pour une retraite paisible bien méritée aux côtés de ses proches. Il adresse ensuite ses remerciements aux gens du terrain qui sont confrontés aux requêtes du « tout, tout de suite et encore » de la société actuelle. Merci aussi à l'administration et aux services techniques. Une pensée va aussi aux gens malades, dans le besoin ou la peine.

Et c'est sur une note d'encouragement au nouveau maire Henri Baumgartner que Willy Sunier clôt la séance et adresse à ses concitoyens ses vœux pour les fêtes de fin d'année. Un présent est ensuite remis à Emile Gauchat.

La séance est levée à 22 h 40 et une verrée est offerte.

Au nom de l'assemblée communale de Nods
Le président La secrétaire
Willy Sunier Viviane Sunier

**Nouvelles
de l'administration**

**634 femmes et 1271 hommes
briguent les 160 mandats**

Les candidatures à l'élection du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois sont maintenant connues : 1905 femmes et hommes se présentent sur 127 listes pour pourvoir les 160 sièges du Grand Conseil. Par ailleurs, 145 candidats et candidates sur 23 listes briguent les 24 sièges du Conseil du Jura bernois.

Les élections au Conseil-exécutif et au Grand Conseil du canton de Berne auront lieu le 30 mars prochain. Le même jour, le corps électoral du Jura bernois élira les membres du Conseil du Jura bernois. Le délai de dépôt des candidatures pour l'élection du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois a expiré ce lundi (13 janvier) à 12h00. Pour le Grand Conseil, 127 listes ont été déposées. Ce sont 6 listes de moins qu'il y a quatre ans. Le nombre de candidatures s'inscrit également en légère baisse. Au total, 1905 femmes et hommes briguent un siège au parlement cantonal, soit 11,9 par siège. Ils étaient 1937 il y a quatre ans, soit 12,1 par siège.

La proportion de femmes atteint 33,3%, avec 634 candidates (32% en 2010). Parmi les parlementaires sortants, 140 se représentent, soit 87,5% (85% en 2010).

L'élection du Conseil du Jura bernois se déroule dans trois cercles électoraux (Courtelary, Moutier et La Neuveville). Les 10 mandats correspondant au cercle de Courtelary sont brigüés par 60 femmes et hommes sur 8 listes ; pour les 11 mandats du cercle de Moutier, il y a 71 candidats et candidates en lice sur 9 listes. Enfin, 14 personnes sur 6 listes se présentent pour pourvoir les 3 sièges du cercle de La Neuveville.

Pour les élections de 2014, la Chancellerie d'Etat a de nouveau mis en ligne un site spécial. Toutes les listes ainsi que les noms des candidates et candidats, classés par cercle électoral, peuvent y être consultés dès maintenant à l'adresse www.be.ch/elections2014. Les listes peuvent encore être modifiées d'ici au lundi 20 janvier. Les éventuels changements seront signalés sur le site Internet. Ce dernier propose en outre des informations complémentaires sur les élections et des conseils pratiques pour les électeurs et les électrices.

Le délai pour le dépôt des candidatures au Conseil-exécutif arrive quant à lui à échéance lundi 27 janvier, à 12h00.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Statistiques des habitants au 31.12.2013

Village de Lamboing

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisses	Etablissement CH	264	263	527
	Bourgeois CH	58	56	114
	Séjour hebdomadaire	1	1	2
	Personne	1	1	2
Total Suisses		324	321	645
Etrangers	Séjour B	7	11	18
	Etabli C	20	13	33
	Provisoire F	0	1	1
	Courte durée L >= 12 mois	0	1	1
	Non attribué	1	1	2
	Courte durée L >= 4 mois < 12 mois	0	2	2
Total Etrangers		28	29	57
Résultat total		352	350	702

Village de Prêles

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisses	Etablissement CH	375	371	746
	Indigène CH	7	5	12
	Séjour annuel	5	1	6
	Bourgeois CH	32	26	58
	Séjour hebdomadaire	1	2	3
Total Suisses		420	405	825
Etrangers	Séjour B	11	8	19
	Etabli C	26	33	59
	Séjour hebdomadaire	0	1	1
	Courte durée L >= 12 mois	0	2	2
	Courte durée L >= 4 mois < 12 mois	0	2	2
Total Etrangers		37	46	83
Résultat total		457	451	908

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Subventions pour les institutions culturelles d'importance nationale

La nouvelle ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles prévoit que le canton de Berne subventionne les institutions culturelles d'importance nationale, indépendamment d'une participa-

tion financière ou non des communes. Aussi le Conseil-exécutif vient-il de conclure de nouveaux contrats de prestations avec les organes responsables du Musée des Beaux-Arts de Berne, du Centre Paul Klee et du Musée alpin suisse. En vertu de ces contrats, le canton subventionne le Centre Paul Klee à raison de 5,65 millions de francs par an en 2014 et 2015, le Musée des Beaux-Arts de Berne à raison de 6,18 millions de francs par an en 2014 et 2015 et le Musée alpin suisse à raison de 550 000 francs en 2014. En revanche, le canton n'a pas conclu de nouveaux contrats de prestations avec les organes responsables du Musée suisse de l'habitat rural du

Ballenberg et de la Bourse suisse aux spectacles de Thoune, qu'il finance déjà en grande partie à l'heure actuelle.

Introduction définitive de l'offre cantonale sur les réseaux sociaux

Le canton de Berne continuera à communiquer sur les réseaux sociaux. Ainsi en a décidé le Conseil-exécutif au terme d'un projet-pilote d'une durée d'un an. Les expériences réalisées durant cette période ont montré que les réseaux sociaux pouvaient être intégrés dans la communication cantonale avec une charge de travail acceptable.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES PROCLAMATION DE L'ÉLECTION

Le Conseil communal a proclamé l'élection complémentaire tacite de M. René Bourquin en tant que Vice-président des Assemblées communales comme valable, dans sa séance du 13 janvier 2014.

L'administration communale

TORRÉE - REMERCIEMENTS DES SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers aimeraient remercier tous les participants à la torrée de samedi dernier, qui, pour une première édition, a eu un petit succès.

Cette opération sera renouvelée l'année prochaine, avec l'espoir qu'elle attirera plus de participants.

L'administration communale

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 22 janvier 2014 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Vous pouvez contacter Mme Francine Giauque par téléphone au 032 315 23 79
Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 15.01.2014

par écrit à Mme Francine Giauque, Le Rafour 26 2515 Prêles ou par téléphone au 032 315 23 79

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture oui non

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 25 janvier, Samedi 8 février, Samedi 22 février, Samedi 8 mars, Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Florence et Philippe Dubois, Route de Prêles 1, 2516 Lamboing

Représentés par : idem

Propriétaires fonciers : idem

Projet : Couverture de la terrasse existante à l'Ouest du bâtiment sur parcelle no 2286, Route de Prêles 1, Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 janvier au 17 février 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Administration communale

Prêles, le 17 janvier 2014

DÉPÔT PUBLIC DES DIFFÉRENTS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES COMMUNALES DU 5 DÉCEMBRE 2013

Diesse

Le procès-verbal de la commune de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 7 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Prêles

Le procès-verbal de la commune de Prêles est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Plateau de Diesse

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Les donneurs



de sang
**SAUVENT
DES VIES**

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Avec seulement 21 francs, vous pouvez offrir un don de sang à des enfants exposés au risque de cécité.

Avec 21 francs, nous permettons qu'un enfant devienne aveugle à cause de la cécité soit évitée.

Offrez la vue au cœur d'un enfant!

Club Médien de Prêles
pour le sang: 032 315 23 79
LE 02-300022-1 - www.cbmsang.ch

cbm
Maison suisse
pour les aveugles

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
Crèche « La Luciole »**Mises au concours**Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole »
la Commune mixte de Plateau de Diesse recherchePour le 1^{er} avril 2014 et pour une durée déterminée de 4 mois**1 éducatrice remplaçante à 60-80%**La personne dont nous souhaitons nous attacher les services devra être au bénéfice d'un
diplôme d'éducatrice de la petite enfance, d'assistante socio-éducative (ASE),
de jardinière d'enfants ou d'une formation ou d'un titre jugés équivalents.Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée d'une année**1 stagiaire à 100%**Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée de trois ans**1 apprenti à 100%
assistant socio-éducatif**Les personnes dont nous souhaitons nous attacher les services pour ces deux derniers
postes ne doivent présenter aucune formation préalable.
Stagiaire et apprenti seront tout simplement très motivés à travailler avec des enfants.Des documents complémentaires et, notamment, les cahiers des charges, peuvent être consultés
sur notre site Internet www.leplateaudediesse.chLes offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources
humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2014**. Tous renseignements
complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.*Les fonctions décrites dans le présent document
s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.***ÉLECTIONS COMMUNALES
COMPLÉMENTAIRES DU 19 JANVIER 2014
LÉGISLATURE 2014-2017**Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles,
le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.Pour le vote par correspondance, l'adresse postale est à La Chaîne 2, 2515
Prêles. L'enveloppe de vote doit être déposée à la poste, en courrier A, jusqu'au
vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration com-
munale, La Chaîne 2 à Prêles uniquement, jusqu'au samedi 20h00.**Les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de
Diesse et Lamboing sont condamnées.****Attention :**Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation
ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'ou-
bliez donc pas de signer votre carte!

<i>Présidence :</i>	M. Raymond Troehler
<i>Administration :</i>	Mme Christine Grandjean
Bureau de vote	Dimanche 19 janvier 2014 de 10h00 à 12h00
<i>Membres :</i>	M. Sylvain Huguélet, Diesse M. Daniel Longhi, Lamboing Mme Anick Rousselet
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	Mme Isabelle Haussener, Diesse M. Matthias Marti, Lamboing Mme Patricia Ryser
Bureau de dépouillement	Dimanche 19 janvier 2014 dès 11h00
<i>Membres :</i>	Mme Fabienne Huguélet, Diesse Mme Myriam Liechi, Lamboing M. Peter Scheurer
<i>Membres suppléant(e)s :</i>	M. David Luther, Diesse M. Andreas Lorenz, Lamboing Mme Marie Schindler, Prêles

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 16 février 2014.

*L'administration communale***Statistiques des habitants au 31.12.2013***Village de Diesse*

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisses	Etablissement CH	152	163	315
	Séjour annuel	1	3	4
	Bourgeois CH	41	38	79
Total Suisses		194	204	398
Etrangers	Séjour B	2	6	8
	Etabli C	18	17	35
	Courte durée L >= 12 mois	1	0	1
	Courte durée L <= 18 mois, stagiaires	0	2	2
	Courte durée L <= 4 mois	0	1	1
Total Etrangers		21	26	47
Résultat total		215	230	445

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Neutraliser les supporters violents

Améliorer durablement la lutte contre les supporters enclins à la violence par des mesures préventives adéquates : c'est le but que poursuit, selon le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, la modification du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, sur laquelle le corps électoral bernois est appelé à se prononcer le 9 février prochain. M. Reto Nause, conseiller municipal de la ville de Berne, a assuré que la ville avait l'intention de faire preuve de pondération dans l'application des mesures proposées.

S'exprimant lundi (13 janvier) à l'occasion de la conférence de presse sur le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne, a déclaré que les modifications apportées à ce texte permettront d'agir efficacement et dans le respect du principe de proportionnalité. La principale nouveauté est l'instauration d'un régime d'autorisation pour tous les matchs de football et de hockey sur glace auxquels participent des équipes de ligues supérieures (Super League et National League). Selon leur appréciation du risque de débordements, les communes peuvent assortir ces autorisations de certaines obligations. Le corps électoral bernois est appelé aux urnes le 9 février prochain pour se prononcer sur ce texte modifié. M. Käser estime que le nouveau texte instaure des mesures préventives propres à neutraliser les supporters violents. Il ajoute qu'il concrétise la responsabilité des clubs et régleme avec précision la coopération entre les communes, la police et les clubs. Le directeur de la police et des affaires militaires estime enfin que le nouveau concordat permettra de diminuer le déploiement des forces de police et, par là-même, de réduire les coûts.

Pondération dans l'application des mesures proposées

Le conseiller municipal Reto Nause, directeur de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie de la ville de Berne, a rappelé que si la ville s'efforce depuis de nombreuses années d'améliorer la sécurité en marge des manifestations sportives, il reste toujours quelques groupes isolés pour créer des incidents ou se livrer à des provocations. La responsabilité des autorisations et des mesures associées relèvera dorénavant de la compétence des communes. Le régime d'autorisation constituera un outil essentiel pour que la ville puisse agir en fonction de la situation, alors qu'elle est actuellement limitée en termes d'intervention, a indiqué M. Nause en évoquant les défilés de supporters dans le centre de Berne. S'il approuve la modification du concordat, il préconise néanmoins une certaine pondération dans son application. Il souligne en effet que le but est bien de renforcer la sécurité lors des manifestations sportives, et non d'importuner les personnes qui viennent assister aux matchs de football ou de hockey sur glace dans un esprit bon enfant. M. Nause a salué les efforts fournis ces dernières années par les deux clubs bernois, Young Boys et CP Berne, pour améliorer la sécurité dans les stades. Il les a assurés que l'adoption des nouvelles dispositions n'empêcherait pas la ville de Berne de continuer à travailler en bonne intelligence avec eux ; l'objectif, a-t-il insisté, est de maintenir le dialogue avec les clubs sportifs, les clubs de supporters et la police, afin que les matchs puissent se dérouler dans le calme dans la ville de Berne.

Rien ne changera pour 95% des matchs

Le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser est convaincu que ces nouvelles dispositions ne changeront rien pour 95% des matchs des clubs concernés, puisque l'expérience montre qu'ils se déroulent dans le calme. Il indique que la charge administrative restera limitée, car les communes travailleront avec des modèles d'autorisation, qu'elles pourront compléter par des conditions supplémentaires selon leur appréciation des risques. Dans le même temps, le régime d'autorisation présente à se yeux l'avantage d'imposer une collaboration plus étroite et plus contraignante en amont des matchs entre les clubs sportifs, les clubs de supporters, les autorités et la police.

Les nouvelles mesures ajoutées au concordat ne s'appliqueront qu'aux matchs présentant des risques en termes de sécurité. M. Käser a insisté sur le fait que le concordat ne fait qu'introduire la possibilité de fixer des obligations. Pour couper court aux allégations des détracteurs du texte, il a ajouté qu'aucun service de sécurité privé ne sera autorisé à procéder à des palpations sur les personnes venant assister à un match. Il a rappelé que ces gestes sont réservés à la Police cantonale, qui, aux termes de l'actuelle loi sur la police, est d'ores et déjà habilitée à procéder à ce genre de fouilles, auxquelles elle recourt en cas de besoin.

Déjà en vigueur dans dix cantons

A sa création, les 26 cantons suisses avaient adhéré au Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. L'adhésion du canton de Berne date de 2008. Aujourd'hui, 18 parlements cantonaux en ont déjà approuvé la version complétée. Parmi eux figure le Grand Conseil bernois, qui a adopté la modification en mars dernier par 108 voix contre 39 et 4 abstentions. La demande de référendum déposée contre cette décision a abouti après avoir recueilli 13 000 signatures. C'est pourquoi le texte sera soumis à la votation populaire le 9 février prochain. Le concordat complété est déjà en vigueur dans dix cantons. Dans les cantons de Zurich et Zoug, il a été adopté en votation populaire à plus de 80% des suffrages. A ce jour, seul le parlement du canton de Bâle-Campagne a rejeté la modification du concordat.

Vote communaliste et bilinguisme cantonal à l'ordre du jour

La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) a rencontré cette semaine la section Institutions du Conseil du Jura bernois (CJB) et le Bureau du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Ces réunions font suite à celle qui a eu lieu en fin d'année passée entre la DAJ et la délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne (AIJ). A l'ordre du jour figuraient une série de questions d'actualité après la votation régionale du 24 novembre dernier sur l'avenir institutionnel du Jura bernois, à l'issue duquel une très large majorité de l'électorat du Jura bernois s'est déclarée opposée au processus visant la création d'un nouveau canton. Il a aussi été question de l'avenir du bilinguisme dans la région biennoise

La section Institutions du CJB, conduite par son vice-président Hubert Frainier, a notamment reçu des éclaircissements sur la seconde étape du processus défini dans la déclaration d'intention du 20 février 2012 signée par les gouvernements bernois et ju-

rasien, à savoir le vote communaliste que toute commune du Jura bernois peut requérir auprès du Conseil-exécutif bernois si celle-ci souhaite demander son rattachement à la République et Canton du Jura.

Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, président de la DAJ, a indiqué que cette dernière rencontrera le Conseil municipal de Moutier le 4 février prochain afin de discuter de la suite du processus. Il a également signalé qu'un groupe de travail dirigé par le chancelier Christoph Auer étudiait actuellement la manière d'élaborer les bases légales à soumettre au Grand Conseil pour permettre la mise sur pied d'un tel vote. Dans la mesure où les communes ont jusqu'en novembre 2015 pour formuler une demande auprès du Conseil-exécutif, ce vote sera organisé au plus tôt durant le premier semestre de 2016. Les bases légales permettant le transfert d'une commune bernoise au canton du Jura étant d'ordre constitutionnel, le peuple bernois dans son entier devra, dans tous les cas, donner son avis.

Rôle de l'AIJ

Quant à l'avenir de l'AIJ, la DAJ estime que l'institution ayant permis le rétablissement du dialogue interjurassien depuis le 25 mars 1994 devrait rester en fonction jusqu'à la fin de 2015 et ainsi accompagner le processus de règlement de la Question jurassienne.

Bilinguisme cantonal

La DAJ et le Bureau du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), présidé par M. Philippe Garbani, en présence également du maire de Bienne M. Erich Fehr, ont eu un large échange de vues sur l'évolution du bilinguisme cantonal à la lumière des mesures d'économie récemment décidées par le gouvernement, notamment dans le domaine de la formation. Il a également été question du bilinguisme dans les établissements hospitaliers biennois. Si le CAF se félicite de l'introduction dans la loi sur les soins hospitaliers du droit pour les patients francophones hospitalisés à Bienne d'être soignés dans leur langue, reste le problème des moyens pour assurer de manière satisfaisante l'application concrète de ce droit. Pour le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, les établissements hospitaliers biennois disposent des outils et moyens adéquats. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud s'est déclaré ouvert à l'idée de soutenir le CAF dans ses démarches auprès des établissements hospitaliers biennois.

Effets du Statu quo+

Dans la perspective du rapport final du «Statu quo+», le conseiller d'Etat Bernhard Pulver a tenu à rassurer la délégation du CAF en ce qui concerne les propositions et souhaits formulés par le CAF. Il s'agit, en effet, de prendre en compte également les intérêts des francophones de Bienne et environs dans les réflexions menées par le groupe de travail en vue de l'amélioration du statut particulier du Jura bernois.

Piloté par le vice-chancelier, le groupe de travail Statu quo+ a repris ses travaux après le scrutin du 24 novembre dernier. Le gouvernement lui a donné un nouveau mandat après le dépôt de son rapport intermédiaire. Outre les pistes concernant le Jura bernois, les propositions biennoises en lien avec le Statu quo+ ont aussi été intégrées au mandat. Le groupe de travail doit déposer son rapport final avant la fin de cette année.



Canton de Berne

RÉORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA FAUNE DANS LE CANTON DE BERNE

L'Inspection de la chasse de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) opère une restructuration qui prendra effet le 1^{er} janvier 2014. A compter de cette date, il sera possible de joindre les gardes-faune de 7h00 à 19h00 au numéro 0800 940 100.

A compter du 1^{er} janvier 2014, un numéro de téléphone unique, le 0800 940 100, permettra de joindre les gardes-faune chaque jour, de 7h00 à 19h00, pour toute question portant sur les mammifères sauvages et les oiseaux. Tout appel à ce numéro durant cette plage horaire sera automatiquement redirigé vers le garde-faune de la région dont émane l'appel.

La création du standard téléphonique des gardes-faune s'inscrit dans une restructuration qui prendra effet au début de l'année prochaine. Il y a actuellement 33 gardes-faune, chacun à la tête d'un arrondissement de surveillance. Ces arrondissements seront désormais regroupés en trois régions, chacune dirigée par un chef d'intervention, à savoir :

- Sébastien Balmer, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Jura bernois/Seeland
- Rudolf Zbinden, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Mittelland
- Walter Kunz, chef d'intervention pour la surveillance de la faune de la région Oberland

Comme aujourd'hui, les tâches planifiables seront assignées en tenant compte de la connaissance des lieux et des relations des gardes-faune. En revanche, les tâches conditionnées par les événements seront coordonnées au niveau régional.

De 19h00 à 07h00, les appels au nouveau numéro seront transférés aux services de police, qui interviennent déjà depuis le 1^{er} juillet 2013 en cas d'accidents impliquant des animaux sauvages survenant la nuit. L'intervention nocturne des gardes-faune est strictement limitée aux urgences en matière d'activités de police de la chasse.

Ce nouveau schéma d'intervention accélérera le processus de décision et de traitement de l'information et garantira l'efficacité de la coopération.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présentes lois adoptées par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2013 (article 62, alinéa 1, lettre a de la Constitution cantonale).

Les citoyens et citoyennes peuvent proposer un projet populaire (article 63, alinéa 3 de la Constitution cantonale, articles 59a ss de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 18 décembre 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 19 mars 2014

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 19 avril 2014

- Loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) (Modification)
- Loi sur les publications officielles (LPO) (Modification)

Le texte de ces lois est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.

RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présents arrêtés de dépenses adoptés par le Grand Conseil pendant la session de novembre 2013 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 18 décembre 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 19 mars 2014

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 19 avril 2014

• Berne / Université – Institut des maladies infectieuses (Ifik). Construction d'un pavillon provisoire de laboratoires. Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

• Rénovation du bâtiment du théâtre de Berne, subvention des fonds publics ordinaires (INS) et du Fonds de loterie, crédit d'engagement pluriannuel

• Communes de Wichtrach; Talibach, Leusegraben et Gansgraben ; subvention cantonale pour l'étude et la réalisation du projet 2010 « Protection contre les crues à Wichtrach » ; protection contre les crues / projet isolé ; crédit d'engagement pluriannuel

Le texte des arrêtés de dépenses est publié sur Internet, à l'adresse www.be.ch/referendums. Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3000 Berne 8.

Syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert
2608 Montagne-de-Courtélary

RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT SPÉCIAL RELATIF À LA PÉRENNITÉ DE L'ÉCOLE

La réglementation susmentionnée, approuvée par l'assemblée des délégués du 24 avril 2013, n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal et entre en vigueur le 31 décembre 2013.

Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, adoptée par les assemblées municipales de Cormoret (17.06.2013), Courtélary (10.06.2013), Cortébert (17.06.2013), Corgémont (03.06.2013), Sonceboz-Sombeval (10.06.2013), Orvin (17.06.2013), Nods (18.06.2013) et Diesse (18.06.2013) a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'or-

ganisation du territoire en date du 5 décembre 2013 avec la réserve suivante : la modification de l'article 6, 2^{ème} alinéa n'est pas approuvée. Les autres modifications entrent en vigueur le 31 décembre 2013.

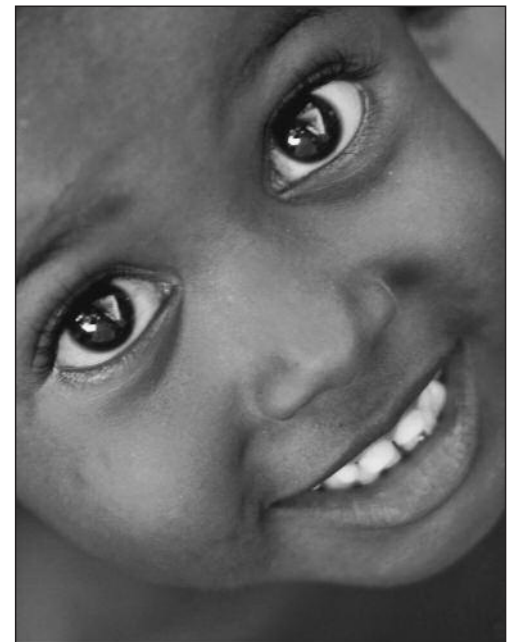
Les Prés-de-Cortébert, le 19 décembre 2013
La commission d'école

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Chaque minute dans
le monde, un enfant perd
la vue !

Offrez la vue avec
seulement 50 francs !

cbm
mission chrétienne
pour les aveugles

www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 - 17h30 Maison de paroisse : reprise du culte de l'enfance (Cycle I). Bienvenue aux nouveaux qui voudraient se joindre à l'équipe !

Dimanche 19 janvier

9h45 Sonnerie des cloches

10h Invitation à participer à la Messe à l'église catholique dans le cadre de la semaine de prière pour l'Unité des chrétiens. Pas de culte à la Blanche Eglise.

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

20h, salle Schwander : intéressé à faire partie d'un groupe musical pour animer par le chant et des instruments des cultes autrement ? Contactez le pasteur Ebbutt.

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Rencontre des Aînés : 14h 30, maison de paroisse. Voyage en Chine dans les années 60 avec M. Jean-Pierre Hutter qui nous parlera de son périple et nous présentera un mini-film d'époque !

19h, Ecole de la Parole à l'Eglise adventiste de la Neuveville, chemin de Bel-Air 3. Des paraboles pour un Royaume. Echange méditatif ouvert à tout un chacun.

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sontag 19. Januar

10.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Roumen Kroumov (Klavier) und Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Text: Joh 2,1-11 (Von Wasser und Wein).

Amtswochen

13. Jan. bis 2. Feb.: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 19 janvier

10h Messe à l'Eglise paroissiale avec la participation des Eglise réformées de La Neuveville et du Plateau, dans le cadre de la semaine de l'Unité des chrétiens. Messe en semaine

Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin

A l'église paroissiale à 8h30 tous les jeudis matin, sauf le premier jeudi du mois

A l'église le premier vendredi de chaque mois

Catéchèse intergénérationnelle

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 19 janvier

Célébration de l'Unité, 10h00, Messe à l'église de La Neuveville, invitations aux communautés réformées

Dimanche 26 janvier

Célébration de l'Unité, 10h00, culte à Nods, invitation à la communauté catholique

Repas pour les aînés

Mercredi 22 janvier dès 12h00 Maison de paroisse de Diesse

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, prédications, agendas, activités paroissiales... www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing;

Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Semaine de l'unité

Dimanche 19 janvier

10h, La Neuveville, service œcuménique à l'Eglise catholique et

Dimanche 26 janvier

10h, Nods, service œcuménique de District.

Participation du cœur « Mosaïque »

Officiante : Mme Marie-Laure Krafft.

Moment convivial à l'issue du culte.

Reprise de l'Approche biblique. Pasteur Joël Pinto

Tous les 3èmes mercredis du mois

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 18 janvier

Services à Bienne

Jeudi 23 janvier

19 h. "Lectio Divina" à la Chapelle adventiste :

Ch. de Bel-Air 3, La Neuveville

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7ème à 9ème Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser,

Route de Neuchâtel 18

Dimanche 19 janvier

10h00 Culte avec Marc Früh

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Lectio divina, Ecole de la Parole 19h00 à 21h00

Méditation inter-communautaire chez les Adventistes

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Tél. 117 Police
Tél. 118 Feu
Tél. 144 Ambulances

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

lundi 20 janvier répétition / **dimanche 26 janvier** à 10h: célébration à l'église protestante de Nods / **lundi 3 février** répétition

lundi 10 février à 20h : Assemblée générale ordinaire / **lundi 17 février** répétition.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 25 janvier

Samedi 8 février

Samedi 22 février

Vendredi 7 mars

Samedi 22 mars

Bümpliz Boogie Boys

Pierre Lautomne - chansons

Noël Antonini - humour

Mallika Hermand - chansons

Compagnie Krayon - théâtre

«Offrez de l'espoir!»
Dimitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Case postale, 2052 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12, www.cbm.ch/eng
Rue de la Gare 10, 2000 Neuchâtel